

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 avril 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 1,2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 V.179** Vœu relatif à la pratique de l'athlétisme dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant les fortes demandes des clubs parisiens d'athlétisme pour le développement de cette discipline et l'utilisation des pistes d'athlétisme par les scolaires du 20ème;

Considérant le manque de pistes de taille réglementaire pour la pratique de la course dans le 20e ;

Considérant les fortes demandes des habitants de disposer des parcours adaptés et sécurisés pour la pratique du jogging ;

Considérant le projet de renouvellement urbain proposé par la Ville qui viendra améliorer le cadre de vie des habitants du quartier Python Duvernois ;

Considérant la création d'un grand espace paysager sportif dans le cadre du projet urbain de la future ZAC Python Duvernois qui va permettre de développer la pratique loisir du sport;

Sur proposition de Marinette Bache, Frédérique Calandra et des élus socialistes et apparentés, Jérôme Gleizes et des élus du groupe écologistes de Paris,

Émet le vœu :

- Que la ville de Paris crée une piste d'athlétisme de taille réglementaire entre la Porte de Bagnolet et la Porte de Vincennes ;
- Que la ville de Paris prévoit dans le parc sportif paysager du secteur d'aménagement Python un parcours de course pédestre pour la pratique du jogging.